

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 23 JUIN 2018

Présents:

Michael GOBLET d'ALVIELLA,

Emmanuel BURTON, Claude JOSSART, Laurence SMETS, Philippe EVRARD

Patrick BOUCHÉ, Frédéric CARDOEN, Jean-Marie DELLIER, Pascal DISPA, Françoise DUCHATEAU-

CHARLIER, Axel ECTORS, Nicolas ESGAIN, Isabelle EVRARD, Martine FRÈRE-RICHARD, André

LENGELÉ, Cédric MELIN, Agnès NAMUROIS, Mary-Line ROMAIN, Nicole THOMAS-SCHLEICH, Geoffroy

VERHOEVEN, Cédric VERMEIREN et Gilles WACQUEZ,

Sylvie DELVAUX

Séverine RUCQUOY

Bourgmestre-Président ;

Bourgmestres ;

Conseillers de police ;

Chef de corps a.i. ;

Secrétaire.

Excusés : M-L ROMAIN et G. WACQUEZ

Monsieur le Président ouvre la séance à **neuf heures**.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent.

Le Conseil de police en séance publique, approuve le procès-verbal du Conseil de police du 4 juin 2018.

2. Compte 2016 – Approbation.

Le Conseil de police, en séance publique,

À l'**unanimité**, approuve les comptes annuels de la Zone de police Orne-Thyle, de l'exercice 2016 détaillés comme suit :

1. COMPTE BUDGETAIRE

Le résultat budgétaire du service ordinaire s'établit comme suit :

Droits constatés nets : 7.120.477,09 €

Engagements : 7.000.819,89 €

Boni : 119.657,20 €

Le résultat comptable du service ordinaire s'établit comme suit :

Droits constatés nets : 7.120.477,09 €

Imputations : 6.998.214,02 €

Boni : 122.263,07 €

Le résultat budgétaire du service extraordinaire s'établit comme suit :

Droits constatés nets : 8.919,96 €

Engagements : 268.894,82 €

Mali : 259.974,86 €

Le résultat comptable du service extraordinaire s'établit comme suit :

Droits constatés nets : 8.919,96 €

Imputations : 268.894,82 €

Mali : 259.974,86 €

2. BILAN

Actif : 2.522.990,91 €

Passif : 2.522.990,91 €

3. COMPTE DE RESULTATS

Résultat courant : + 233.649,57 €
Résultat d'exploitation : + 178.850,37 €
Mali de l'exercice : - 140.293,37 €

La présente décision sera soumise aux formalités de l'enquête publique et transmise ensuite à Monsieur le Gouverneur de la Province du Brabant wallon pour approbation, ainsi qu'à Madame la Ministre des pouvoirs locaux.

3. Logistique - Demande d'acquisition de 10 tablettes – Pour accord du Conseil de police

Le Collège de police, en séance publique,

Attendu qu'il est nécessaire d'acquérir 10 tablettes afin permettre l'utilisation optimale de BeSecure ;

Vu le rapport du Responsable informatique, monsieur Hervé VANDERLIN ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 42, §1^{er}, 1^o, a) et 92 ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 11, alinéa 1^{er}, 2^o et 90, alinéa 1, 1^o ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, notamment l'article 5, alinéa 2 ;

Considérant que ce marché est estimé à **11.600 € HTVA** ;

Considérant qu'un crédit approprié est inscrit à l'article 330/74253 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de marquer son accord sur l'acquisition de 10 tablettes ;

Article 2 : d'approuver le cahier spécial des charges relatif à cette acquisition ;

Article 3 : de choisir comme mode de passation du marché, la procédure négociée sans publication préalable.

Article 4 : de couvrir la dépense par les crédits inscrits à l'article 330/74253 du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

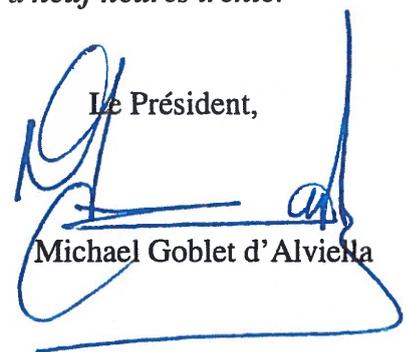
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à neuf heures trente.

La Secrétaire,



Séverine Rucquoy

Le Président,



Michael Goblet d'Alviella